



Feuille de route de Québec : vers un nouveau projet urbain (2022-2024)

1: Conception

- 1.1 Expression d'intérêt
- 1.2 **Thématique(s) prioritaire(s)**
- 1.3 Réseaux collaboratifs

DOCUMENT DE TRAVAIL

Ce document de travail fournit des lignes directrices pour le processus d'identification de la ou des thématiques des villes participantes. Il contient également un guide sur les Tables rondes, outil créé afin de permettre aux villes de présenter leur thématique prioritaire.

INTRODUCTION

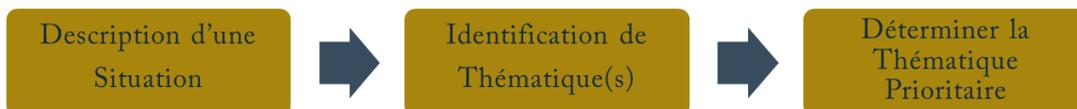
Ce document est donné à titre indicatif et ne vise pas à détailler une procédure ou un contenu rigide, mais seulement à suggérer une méthodologie et à préciser les livrables attendus. Chaque ville doit s'approprier ces lignes directrices et ces éléments afin d'organiser et gérer son propre processus.

L'objectif est d'obtenir de chaque ville participante une *Thématique prioritaire* à développer dans le cadre de la Feuille de route. Les Thématiques précisent les principales préoccupations des villes membres et les actions multisectorielles qu'elles rendent nécessaires¹. C'est par rapport à ces Thématiques que les villes impliquées dans la Feuille de route pourront se réunir pour former des Réseaux collaboratifs et chercher ensemble les solutions qui leur conviennent.

PROCESSUS

La méthodologie décrite ci-dessous, est recommandée à chaque ville afin de déterminer sa thématique prioritaire. Ce processus de priorisation se veut simple, rapide et non exhaustif, et peut être adapté selon les besoins afin de mieux répondre aux spécificités opérationnelles de chaque ville.

1. Identification des thématiques et priorisation



¹ Un guide complet de la terminologie de la Feuille de route de Québec est disponible en [Annexe 1](#) pour référence.

1.1 Description d'une situation

Sous la supervision de l'élu chargé de superviser les aspects stratégiques, la ville participante doit décrire les problèmes qui expliquent la ou les principales situations actuelles auxquelles elle est confrontée en matière de conservation et de développement urbain durable. La ou les situation(s) doivent être décrites le plus précisément possible et couvrir un large spectre qui sera utile pour contextualiser les priorités à décider.

La description de la situation doit se référer autant que possible à tout ou partie de la vision politique adoptée lors du Symposium du 16e Congrès mondial à Québec. Cette vision politique fait référence à l'application d'une approche axée sur le patrimoine afin de surmonter les changements climatiques, sociaux et économiques actuels et de promouvoir le développement urbain durable et l'amélioration de la qualité de vie dans les villes du patrimoine mondial².

1.2 Identification de thématique(s)

L'équipe locale multidisciplinaire d'experts/spécialistes (ELM), supervisée par le coordinateur interservices, est invitée à conceptualiser les questions précédemment décrites dans la situation actuelle de sa ville afin de préciser par le biais de thématiques les préoccupations transversales et intégrées liées à sa situation³.

La pertinence de la ou des thématiques identifiées devra être vérifiée en fonction de l'un des 3 Axes stratégiques afin de certifier que la ou les thématiques identifiées sont conformes au cadre de la Feuille de route du Québec.

1.3 Déterminer la thématique prioritaire

L'approche pragmatique de la Feuille de route ne prévoit pas de traiter toutes les thématiques identifiées dans chaque ville à ce stade. Dans l'intérêt d'une mise en œuvre rapide et efficace, il est prévu qu'un maximum de villes sélectionne la priorité principale qu'elles ont l'intention d'exploiter en premier sur leur territoire, et celles-ci devraient être aussi diverses que possible pour incarner le large impact de la Feuille de route⁴.

Ainsi, parmi la ou les thématiques identifiées, la ville devrait décider de la thématique qu'elle entend développer en priorité dans le cadre de la Feuille de route du Québec en fonction des défis qu'elle souhaite relever en premier lieu. La thématique prioritaire choisie devra être expliquée davantage dans son contexte politique général et sa situation actuelle, afin de renforcer les arguments liés à l'Axe stratégique.

² La vision politique adoptée par la Feuille de route de Québec est disponible en [Annexe 2](#) pour référence.

³ « *Les échos des délégations* » faits lors du Symposium du 16e Congrès mondial ont été synthétisés, croisés avec les Axes stratégiques et les Objectifs opérationnels et classés comme thématiques et problématiques potentielles. Ces éléments sont disponibles à [l'Annexe 3](#), pour référence. Veuillez noter que ces éléments ne sont donnés qu'à titre de référence, comme point de départ ; les villes sont encouragées à s'approprier ces éléments et à proposer les thématiques qui correspondent le mieux à leur situation.

⁴ Cet effort collectif permettra ensuite d'accéder à tous les résultats obtenus par les différentes villes sur les différentes thématiques.

Livrable attendu :

Les informations suivantes doivent être synthétisées et soumises au Secrétariat général par le biais de la « Fiche thématique » :

- Les informations recueillies lors de réunions et de discussions entre experts et décideurs concernant les principaux problèmes auxquels la ville est actuellement confrontée et les principaux défis associés, ainsi que les mesures qui ont déjà été mises en place pour traiter ces problèmes.
- Les thématiques identifiées, ainsi que leur brève description et leur relation avec l'axe stratégique. Il est recommandé que chaque ville identifie un maximum de 5 thématiques.
- La Thématique prioritaire déterminée qui sera développée dans le cadre de la Feuille de route, et qui sera présentée aux autres participants pour former un Réseau collaboratif.

Un modèle de « Fiche thématique » est disponible dans le [Gabarit 1](#) pour référence. La fiche de travail finale doit être soumise via le lien Google Drive fourni par le Secrétariat général. Veuillez contacter secretariat@ovpm.org pour demander votre lien exclusif.

2. Tables rondes

Lorsque les villes engagées dans la Feuille de route ont identifié un certain nombre de *Thématiques* et décidé quelle thématique elles entendent développer en priorité dans le cadre de la Feuille de route, ces « *Thématiques prioritaires* » sont présentées à l'ensemble des villes membres de l'OVPM :

- a. Le Secrétariat général organise des Tables rondes thématiques virtuelles permettant aux élus de présenter leur Thématique prioritaire (*Villes pilotes*⁵) ;
- b. Le Secrétariat général met à disposition sur son site web, les vidéos des présentations en 3 langues, ainsi que des fiches de synthèses, ce qui permet aux villes membres de se familiariser avec les thématiques et d'exprimer leur intérêt pour rejoindre un Réseau collaboratif.

Pour tout savoir sur les Tables rondes, consultez le [Guide 1 – Tables rondes](#).

⁵ Dans le cadre de la formation des *Réseaux collaboratifs*, les villes qui présenteront une nouvelle *Thématique prioritaire* lors de la Table ronde seront considérées comme la *Ville Pilote* de cette thématique. Cette désignation implique uniquement que la ville a proposé la thématique à l'origine du *Réseau collaboratif* concerné, mais elle ne désigne pas nécessairement la ville qui mettra en œuvre le *Projet Pilote*.

GABARIT 1 – Fiche thématique

Ce modèle est fourni pour illustrer les livrables demandés pour la sous-étape 1.2 de la Feuille de route de Québec. Le document éditable et imprimable que les villes peuvent utiliser pour progresser dans la démarche, ainsi que pour produire et présenter leurs livrables est disponible dans le lien Google Drive fourni par le Secrétariat général. Veuillez contacter secretariat@ovpm.org pour demander votre lien exclusif.

La Thématique prioritaire sélectionnée et sa description seront disponibles sur la page web officielle de la Feuille de route de Québec et seront annoncées dans le but de former un Réseau collaboratif. Tous les autres éléments de cette fiche de travail resteront confidentiels, sauf si les villes participantes y consentent.

Par ailleurs, les informations fournies dans cette fiche de travail seront utilisées par le Secrétariat général selon la façon suivante :

- La description de la situation nourrira la mise en contexte et la présentation de la Feuille de route de Québec. Le document de référence de la Feuille de route sera régulièrement adapté en conséquence et pourra être consulté sur le site officiel.
- Les thématiques identifiées en lien avec la situation contribueront à délimiter le domaine de réflexion de la Feuille de route, qui sera également régulièrement mis à jour et communiqué via le site officiel de la Feuille de route de Québec.
- La thématique prioritaire identifiée et sa description seront largement diffusées aux villes membres et au grand public afin de susciter l'intérêt et de former des réseaux collaboratifs. De plus, ils seront utilisés pour promouvoir et enrichir le narratif global de la Feuille de route de Québec.

Il est dès lors attendu des villes participantes qu'elles mettent à jour aussi régulièrement que nécessaire des informations ; la fiche thématique modifiable sera accessible dans le lien Google Drive fourni uniquement par la ville concernée, qui pourra l'ajuster au besoin. La ville est invitée à informer le Secrétariat général dès qu'une nouvelle version est disponible.

VILLE PARTICIPANTE

Indiquez le nom de la ville à laquelle cette fiche correspond.

PERSONNEL MUNICIPAL CONCERNÉ

Nom, titre et courriel	
Élu(e) municipal	
<i>Nommé(e) Responsable de l'orientation stratégique</i>	
Coordinateur(trice) interservices	
<i>Nommé(e) pour superviser le champ administratif</i>	
Autre(s) (facultatif)	

DESCRIPTION DE SITUATION

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX DÉFIS

Décrivez brièvement la situation qui préoccupe la ville et le ou les principaux défis qui y sont associés auxquels votre ville est confrontée (*max 500 mots*) :

ACTIONS EN COURS OU RÉALISÉES

Décrivez brièvement les actions que votre ville a mises en place pour répondre à ces défis (*max 500 mots*) :

IDENTIFICATION DE THÉMATIQUE(S)⁶

En référence à la vision politique adoptée lors du Symposium de Québec, *veuillez identifier les thématiques principales soulevées par la situation décrite plus haut* (un maximum de 5 thématiques est recommandé) et confirmez leur pertinence en les rattachant à l'un des 3

Axes stratégiques :

AXE 1 : Des villes inclusives et cohésives inspirées par leurs identités et leurs diversités culturelles

AXE 2 : Des villes résilientes dynamisées par la mise en valeur de leurs ressources patrimoniales

AXE 3 : Une « bonne gouvernance » qui porte une approche systémique de la ville

Thématique	Description et relation avec l'Axe stratégique
<i>En quelques mots, la thématique doit spécifier une préoccupation transversale et intégrée liée à la situation de la ville.</i>	<i>Décrivez brièvement la thématique identifiée et indiquez comment elle fait écho à l'un des 3 Axes stratégiques de la Feuille de route de Québec.</i>
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

THÉMATIQUE PRIORITAIRE⁷

Indiquer quelle est la thématique que votre ville souhaite développer en priorité dans le cadre de la Feuille de route de Québec (les autres thématiques pourront être proposées ensuite dans le cadre d'autres Réseaux collaboratifs).

1.

DESCRIPTION ET RELATION AVEC L'AXE STRATÉGIQUE

Détaillez la précédente description de la thématique prioritaire en spécifiant sa relation directe avec l'un des 3 axes stratégiques de la Feuille de route du Québec (*max 300 mots*) :

⁶ Veuillez-vous référer à la terminologie et au tableau synoptique disponibles en [Annexe 1](#) et [Annexe 3](#).

⁷ Veuillez noter que la Thématique prioritaire ici identifiée et sa description seront disponibles sur la page web officielle de la Feuille de route de Québec et seront annoncées dans le but de former un Réseau collaboratif.

GUIDE 1 – Tables rondes

Les *Villes pilotes* présentent leurs *Thématiques prioritaires* lors de *Tables rondes* organisées par le Secrétariat général. Les Tables rondes ouvrent ainsi la voie à la coopération effective entre les villes qui accepteront de se rassembler pour former un *Réseau collaboratif*.

1. Détails techniques

- Chaque Table ronde se déroule sur une durée maximale d'une (1) heure et de façon virtuelle via Zoom.
- Les présentations (10 minutes maximum) sont faites par des élus (maires ou élus municipaux) et s'adressent en priorité aux élus qui doivent décider si leurs villes se joignent aux Réseaux collaboratifs.
- Tous les membres des villes de l'OVPM sont invités à participer aux Tables rondes.
- L'interprétation simultanée est offerte dans les 3 langues de travail de l'OVPM : français, anglais et espagnol. Dans le cas où l' élu d'une ville souhaite faire sa présentation dans une langue autre que les 3 langues officielles, la ville doit fournir l'interprétation simultanée de celle-ci.
- Les représentants des villes membres qui assistent à la présentation peuvent manifester leur intérêt pour une ou plusieurs thématiques présentées pendant la Table ronde (en utilisant la boîte de discussion ou en adressant un courriel au Secrétariat : secretariat@ovpm.org).
- Un support visuel doit être soumis au Secrétariat général au plus tard une semaine avant la Table ronde pour valider la participation de la ville (voir la section concernant la présentation ci-dessous).

2. À propos de la présentation

Un gabarit de présentation PowerPoint est mis à la disposition des villes pilotes pour appuyer leur présentation. Chaque diapositive doit contenir le moins de texte possible puisqu'il y a de l'interprétation simultanée. Le Secrétariat général peut appuyer à la traduction des termes insérés dans la présentation au besoin.

Dans un maximum de 10 diapos, la présentation doit adopter la logique suivante :

1. Description de la situation : principaux défis, problèmes soulevés par la situation, etc.
2. Présentation de la Thématique prioritaire : description, justification de la raison pour laquelle elle est considérée comme une priorité et explication de la relation avec l'un des axes stratégiques de la Feuille de route. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire de faire l'énumération de toutes les thématiques identifiées dans la fiche, seule la thématique prioritaire est essentielle.
3. Résumé des principales actions réalisées ou en cours par rapport à cette thématique.
4. Liste des principales questions ou sujets que la ville pilote propose de développer dans le cadre du Réseau collaboratif, ainsi que la liste des attentes de la part de la ville pilote quant à la constitution d'un Réseau collaboratif dédié à la Thématique.

Suite à une Table ronde, le Secrétariat général contacte rapidement les villes qui ont exprimé leur intérêt et les informe des prochaines activités du réseau. Il publie également la vidéo des présentations et une fiche de synthèse pour rendre accessibles les présentations aux membres qui n'ont pu participer à la Table ronde ou désirent reconsulter la thématique présentée.

Le cycle des Tables rondes est répété autant de fois qu'une ville identifie sa thématique prioritaire. Les dates des Tables rondes sont négociées avec les villes pilotes et communiquées aux villes membres au plus tard 15 jours à l'avance.

ANNEXE 1 – Terminologie

Résumé

La Feuille de route poursuit et développe les acquis du 16e Congrès mondial de l'OVPM (6-9 septembre 2022) portant sur l'amélioration de la qualité de vie dans les villes du patrimoine mondial : La réflexion engagée depuis le mois de mars 2022 a d'abord permis de développer les 5 Thèmes initialement proposés en 3 Axes stratégiques structurant une vision politique générale en vue de relever les enjeux urbains induits par les changements climatiques, économiques et sociaux. Ces Axes ont ensuite été envisagés dans une perspective opérationnelle structurée en 9 Objectifs. La discussion concernant la mise en œuvre d'actions concrètes a conduit à identifier un certain nombre de Thématiques multisectorielles et à lister les nombreuses Problématiques qui y sont associées.

C'est sur ces bases que la réflexion collective doit se poursuivre. Les villes membres engagées dans la Feuille de route jusqu'en 2024 décideront ensemble de leurs priorités d'actions et joindront leurs forces dans la réalisation de Projets pilotes qui seront conçus de manière à expérimenter des approches et des méthodes nouvelles.

Thèmes

- Les thèmes sont les différents sujets qui ont été abordés lors des ateliers « En Route pour Québec ». Il s'agit de thèmes urbains qui résument les principaux enjeux liés à l'habitabilité des villes historiques.

Axes stratégiques

- Les 3 Axes stratégiques constituent un ensemble de lignes directrices qui décrivent la vision politique adoptée par l'OVPM et expriment la complexité des défis urbains qu'affrontent les villes membres.

Objectifs opérationnels

- Les Objectifs opérationnels établissent le cadre permettant d'atteindre un but prioritaire en déterminant un vaste champ d'interventions possibles et en ouvrant des perspectives quant à la mise en œuvre d'actions concrètes, locales, répondant aux besoins spécifiques de chaque ville.

Thématiques

- En rapport avec la dimension politique portée par les Axes stratégiques, les thématiques précisent les préoccupations transversales ou intégrées liées à la situation de la ville et les actions multisectorielles qu'elles rendent nécessaires.

Problématiques

- En rapport avec le cadre pragmatique établi par les Objectifs opérationnels, les problématiques sont des sujets complexes, ou des questions interdépendantes, qui nécessitent une réflexion ainsi qu'une analyse permettant de comprendre et traiter aussi efficacement que durablement une situation donnée. Elles doivent être abordées sous différents angles, afin d'évaluer les besoins concrets ou les pratiques à explorer davantage avant de concevoir des projets à grande échelle.

Projets pilotes

- Un Projet pilote est une initiative à petite échelle conçue pour tester et évaluer une nouvelle approche adressant une problématique spécifique. L'objectif est d'explorer et de tester une idée ou une nouvelle pratique dans un cadre concret et de recueillir des données sur l'efficacité, la faisabilité, l'impact ou les défis potentiels d'une telle approche avant de s'engager dans une mise en œuvre à plus grande échelle.
- Les résultats de ces projets pilotes serviront de base pour le développement d'un Nouveau Projet Urbain.

Réseaux collaboratifs

- Les Réseaux collaboratifs suivent les principes d'une communauté de pratique, où les villes partageant un intérêt commun pour une thématique prioritaire travailleront ensemble afin d'échanger et d'accroître leurs connaissances, de comprendre toute l'étendue d'une situation et de rechercher des solutions communes en réponse à des besoins spécifiques.

ANNEXE 2 – Vision politique

FEUILLE DE ROUTE DE QUÉBEC : VERS L'ADOPTION D'UN NOUVEAU PROJET URBAIN DE L'OVP

VISION POLITIQUE

MISE EN CONTEXTE

La conjonction des crises actuelles crée des situations nouvelles et complexes qui impliquent de renouveler les façons de gérer et de développer les villes, et en particulier les villes du patrimoine mondial. Cette pression oblige les décideurs et les gestionnaires à apprendre des erreurs du passé, à corriger ce qui n'a pas correctement fonctionné et ainsi déterminer dans le cadre d'une vision globale ce qui doit être amélioré afin d'assurer une bonne qualité de vie aux habitants, d'accueillir les nouveaux modes de vie qui surgissent et d'adapter la ville en conséquence.

Les changements climatiques, sociaux et économiques actuels doivent être abordés comme un système de ressources et de contraintes mobilisables pour aider les villes membres à mettre en œuvre des approches urbaines différentes. L'ambition de l'OVP est de faire évoluer les pratiques en se focalisant sur les enjeux suivants :

- a. Les changements climatiques, la pandémie de COVID-19, les bouleversements issus des nouvelles technologies, les transformations démographiques et les évolutions des modes de vie et du marché du travail induisent et imposent de fortes pressions combinées et complexes sur les environnements urbains.
- b. La ville historique inspire le développement de l'ensemble de la ville dont elle est le ferment. En tant qu'entité vivante, elle doit continuellement s'adapter pour continuer d'offrir un cadre de vie attrayant.
- c. La ville est faite pour habiter, ce qui signifie y résider, y travailler, s'y sociabiliser, s'y cultiver, faire communauté et s'ouvrir aux autres. La façon dont s'organise et fonctionne la ville détermine la qualité de vie des habitants et l'intensité avec laquelle ils l'habitent.
- d. Le patrimoine est une ressource irremplaçable pour le développement urbain et la vie collective. La conservation de son intégrité et de son authenticité va de pair avec la modernité.

AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

AXE 1 : Des villes inclusives et cohésives inspirées par leurs identités et leurs diversités culturelles

- OO 1.1 Développer une connaissance holistique et partagée des ressources patrimoniales et de leurs capacités de transformation.
- OO 1.2 Stimuler le sentiment d'appartenance et de responsabilité des citoyens pour la gestion des patrimoines bâtis, paysagers et intangibles dans une perspective de développement local durable.
- OO 1.3 Apporter une réponse juste aux défis de la société par la valorisation du capital patrimonial et la création d'une architecture contemporaine en continuité de la ville historique.

AXE 2 : Des villes résilientes dynamisées par la mise en valeur de leurs ressources patrimoniales

- OO 2.1 Renforcer l'habitabilité dans les centres historiques comme facteur de référence au bien-être des usagers, à la libération des potentiels sociaux et économiques et à l'adaptation aux changements climatiques.
- OO 2.2 Soutenir la création d'activités qui régénèrent la ville en profitant en priorité aux communautés locales ainsi qu'à l'ensemble des usagers et en étant compatibles avec les spécificités patrimoniales.
- OO 2.3 Établir une cohérence urbaine, tant spatiale que sociale, fondée sur la requalification et la décarbonation des espaces publics pour des usages collectifs.

AXE 3 : Une « bonne gouvernance » qui porte une approche systémique de la ville

- OO 3.1 Mettre en place les conditions nécessaires pour créer un dialogue permanent entre tous les acteurs concernés par l'évolution et l'aménagement de la ville.
- OO 3.2 Développer des processus décisionnels de co-construction et la cogestion de projets avec les communautés des villes patrimoniales afin d'exploiter les ressources mobilisables et les opportunités.
- OO 3.3 Adopter des procédures de planification et des pratiques publiques de gestion urbaine qui utilisent l'intelligence du territoire et répondent aux besoins des communautés en termes de modernité et d'enjeux climatiques.

ANNEXE 3 – Tableaux synoptiques

Éléments acquis lors de la Phase 1 : En route vers Québec <i>Validés et adoptés dans le cadre de la vision politique de la Feuille de Route de Québec</i>		Éléments acquis en Phase 2: Symposium de Québec <i>Extraits de "Écho des délégations", non encore validés</i>
Thèmes	Axes stratégiques	Thématiques exprimées
1. Transformation de l'espace public 2. Amélioration de l'espace résidentiel 3. Évolution des mobilités 4. Adaptation du patrimoine bâti 5. Création d'une nouvelle gouvernance	AXE 1 : Des villes inclusives et cohésives inspirées par leurs identités et leurs diversités culturelles	a. Cohésion sociale: diversité sociale / Inclusion des minorités sociales, économiques, culturelles à travers des processus de patrimonialisation (objectiver le sentiment d'appartenance des citoyens); b. Restructuration / requalification urbaine / restauration / réhabilitation / reconversion; c. Réappropriation de la ville et de son patrimoine demande de la flexibilité pour l'inscrire dans la logique du lieu; dépasser les réflexes conservateurs qui ont tendance à figer la ville; d. Sensibilisation / connaissance / éducation / accroissement des compétences; e. Renforcement / affirmation de l'identité locale et du sentiment d'appartenance / préservation / encouragement des activités traditionnelles; f. Accompagnement de la création architecturale (construction neuve ou réhabilitation de l'ancien) pour garantir la qualité / la beauté et faire le patrimoine du futur; g. Modes d'interventions sur le bâti ancien: entretien, conservation, restauration, réhabilitation / cultiver l'authenticité par la modestie des ambitions, la frugalité des moyens en respectant les matériaux et techniques traditionnels; h. Identification / connaissance / interprétation du patrimoine;
	Objectifs opérationnels	Problématiques soulevées
	OO 1.1 Développer une connaissance holistique et partagée des ressources patrimoniales et de leurs capacités de transformation.	i. Mener des inventaires participatifs incluant tous les acteurs pour identifier tous les patrimoines (bâti, intangible, naturel) / impliquer les acteurs dans les recherches et études (plateformes dédiées) / cartographie participative; ii. Diagnostiquer l'état de conservation; iii. Réinterpréter l'architecture traditionnelle / la tradition est vecteur d'innovation; iv. Interpréter les caractéristiques patrimoniales pour organiser les développements urbains dans une logique contemporaine; v. Créer des outils multimédias de visite en autonomie pour les visiteurs; vi. Promouvoir les valeurs et la qualité patrimoniales dans les politiques municipales et les documents stratégiques; vii. Former les jeunes aux métiers et techniques traditionnels pour accompagner les projets de réhabilitation du patrimoine; viii. Exploiter les capacités d'évolution intrinsèques au patrimoine - faire fructifier le patrimoine avec une lecture contemporaine;
	OO 1.2 Stimuler le sentiment d'appartenance et de responsabilité des citoyens pour la gestion des patrimoines bâtis, paysagers et intangibles dans une perspective de développement local durable.	i. Interpréter le patrimoine selon des points de vue différents / diversité des narratifs / faire émerger un récit commun; ii. S'identifier à sa ville à travers le patrimoine, faire communauté autour de cette identité / communiquer entre communautés et réseauter pour se comprendre, se respecter, et finalement coopérer; iii. Engager les résidents dans l'action; iv. Offrir des outils à la disposition des habitants pour gérer certains projets / compétition d'idées / outils d'engagement civique / actions citoyennes; v. Dialoguer de manière continue pour comprendre l'évolution des besoins; vi. Impliquer les citoyens en en faisant des ambassadeurs de leur communauté; vii. Développer des "écoles de participation citoyenne" à travers les projets urbains; viii. Valoriser les liens existants entre la population et le patrimoine pour prendre en compte les spécificités sociales et gérer l'évolution urbaine (arbitrage entre préservation et évolution des modes de vie);
	OO 1.3 Apporter une réponse juste aux défis de la société par la valorisation du capital patrimonial et la création d'une architecture contemporaine en continuité de la ville historique.	i. Créer des canaux / outils de dialogue entre les experts patrimoine et les experts urbains; ii. Créer des espaces publics multi-usages - accès à des immeubles patrimoniaux permettant aux habitants de créer de nouvelles activités / patrimoine vivant; pour offrir aux habitants et aux usagers des possibilités diverses en termes d'activités; iii. Offrir des logements diversifiés (taille, statuts); iv. Accueillir des populations diversifiées (socialement, économiquement, culturellement); v. Réhabiliter vs restaurer = approche plus souple, plus respectueuse de l'authenticité, moins coûteuse; vi. Reconstruire / consolider des immeubles fragiles; vii. Conserver le caractère historique des espaces publics patrimoniaux ce qui renforce les capacités de résilience; viii. Lutter contre les phénomènes de gentrification qui pousse à l'exclusion.

Éléments acquis lors de la Phase 1 : En route vers Québec <i>Validés et adoptés dans le cadre de la vision politique de la Feuille de Route de Québec</i>		Éléments acquis en Phase 2: Symposium de Québec <i>Extraits de "Écho des délégations", non encore validés</i>
Thèmes	Axes stratégiques	Thématiques exprimées
1. Transformation de l'espace public 2. Amélioration de l'espace résidentiel 3. Évolution des mobilités 4. Adaptation du patrimoine bâti 5. Création d'une nouvelle gouvernance	AXE 2 : Des villes résilientes dynamisées par la mise en valeur de leurs ressources patrimoniales	a. Investissement dans des infrastructures qui favorisent la connectivité et les déplacements piétons; b. Régénération des villes patrimoniales à partir de solutions fondées sur la nature permettant en même temps de faire face à l'urgence climatique; c. Écologisation comme priorité d'urbanisme; d. Processus créatifs transsectoriels au sein des administrations municipales; e. Partage des espaces publics entre les différents acteurs / apaiser les différents modes de circulation; f. Modernisation de la ville historique en utilisant les nouvelles technologies qui doivent être adaptées à la réalité patrimoniale (respect de l'authenticité des monuments et du paysage urbain) de la ville (confort des logement, énergie décarbonée, gestion intelligente, etc); g. Poursuivre et réinventer la ville en continu sur la base d'espaces publics ordonnateurs.
	Objectifs opérationnels	Problématiques soulevées
	OO 2.1 Renforcer l'habitabilité dans les centres historiques comme facteur de référence au bien-être des usagers, à la libération des potentiels sociaux et économiques et à l'adaptation aux changements climatiques.	i. Évaluer les capacités d'adaptation des composantes urbaines au regard du changement climatique / favoriser l'émergence d'activités dynamisantes; ii. Inventer des outils et actions de valorisation des quartiers historiques offrant de bonnes qualités de vie; iii. Améliorer la situation du logement / l'offre en termes d'équipements publics; iv. Végétaliser / densifier les plantations pour faire baisser les températures dans les îlots de chaleur / renaturaliser les espaces (intérieurs d'îlots, stationnements, cours d'école, etc.) et perméabiliser les réseaux de rues présentant de forts enjeux de ruissellement des eaux de pluie; v. Limiter les fonctions et les services qui troublent le quotidien des habitants; vi. Apaiser l'usage de la rue entre les vélos, les piétons et les véhicules / maintenir la propreté et la sécurité; vii. Ramasser et traiter les ordures ménagères;
	OO 2.2 Soutenir la création d'activités qui régénèrent la ville en profitant en priorité aux communautés locales ainsi qu'à l'ensemble des usagers et en étant compatibles avec les spécificités patrimoniales.	i. Revitaliser la ville et la dynamiser = développer les services et les petits commerces diversifiés; ii. Limiter l'activité commerciale / promouvoir d'autres centres pour réduire la pression touristique et permettre plus d'habitants; iii. Rechercher par tous les moyens l'amélioration de la cohésion sociale et l'utilisation libre et accessible du site du patrimoine mondial; iv. La restauration des bâtiments, la suppression des parkings et la restauration des fonctions des places de la ville, la création d'aires de jeux pour enfants et de parcs de poche dans le quartier; v. Développer et soutenir les organisations et entités publiques qui œuvrent pour le bien-être économique des communautés et des petites entreprises; vi. Usage des panneaux solaires sur les bâtiments historiques; vii. Renforcer les notions de qualité et de beauté pour faire évoluer les villes; viii. Récupérer les zones / espaces inoccupés dans la ville et permettre aux citoyens de les développer même temporairement / transition (zone verte, jardin communautaire, activités sociales) = redynamiser les espaces figés;
	OO 2.3 Établir une cohérence urbaine, tant spatiale que sociale, fondée sur la requalification et la décarbonation des espaces publics pour des usages collectifs.	i. Poser la question des priorités pour penser la ville; ii. Faire des choix en hiérarchisant les modes de déplacements: priorité aux piétons, puis aux cyclistes, etc. = orienter les aménagements; Planter des arbres partout où c'est possible pour offrir de la fraîcheur à tous / équité climatique; iii. Repeupler le centre historique, limiter les commerces et étendre le concept de patrimoine à d'autres parties de la ville; iv. Végétaliser les espaces publics (temporaires ou pérennes) avec la participation des citoyens (micro plantations des rues); v. Plan marche et vélo : accès réglementé pour les voitures, espaces partagés pour les piétons et vélos, et stationnements vélos temporaires dans l'hypercentre ; réduction des vitesses, mise en place de stationnements vélo sécurisé et fermeture des rues d'écoles le matin et le soir dans les quartiers ; aménagements cyclables dédiés sur les axes structurants (cours et boulevards)... ; vi. Créer des quartiers climatiquement neutres pour améliorer la qualité de l'air (bannir l'usage du charbon, bois, combustibles fossiles) avec un programme de conservation et des subventions pour les résidents les plus pauvres.

Éléments acquis lors de la Phase 1 : En route vers Québec <i>Validés et adoptés dans le cadre de la vision politique de la Feuille de Route de Québec</i>		Éléments acquis en Phase 2: Symposium de Québec <i>Extraits de "Écho des délégations", non encore validés</i>
Thèmes	Axes stratégiques	Thématiques exprimées
1. Transformation de l'espace public	AXE 3 : Une « bonne gouvernance » qui porte une approche systémique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> a. Modalités d'élaboration des décisions: rôle des habitants et des autres acteurs; b. Privilégier le consensus et l'inclusion par rapport aux mesures réglementaires; c. Affirmation de leaders politiques et des politiques éclairées soutenues et mises en œuvre par les acteurs locaux/ société civile = partage des responsabilités et économies d'échelle; d. Communiquer en permanence et tous azimuts: informer, expliquer, convaincre, mais aussi écouter et apprendre; e. Identification des acteurs et s'assurer qu'ils disposent des moyens d'agir; f. Inspirer les actions à l'aide des traditions, des coutumes et de l'histoire locale et régionale; g. Avoir un regard critique au niveau des politiques de conservations de façon à créer une approche holistique réelle; h. Créer un environnement/espace de dialogue qui accepte et intègre les diverses opinions et approches; i. La priorité doit être donnée aux habitants (la ville est faite pour être habitée) = priorité d'accès aux logements, aux stationnements, aux incitatifs) = ville dynamique et attractive pour les activités économiques;
2. Amélioration de l'espace résidentiel	Objectifs opérationnels	Problématiques soulevées
3. Évolution des mobilités	OO 3.1 Mettre en place les conditions nécessaires pour créer un dialogue permanent entre tous les acteurs concernés par l'évolution et l'aménagement de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> i. Organiser une communication multimédia systématique vers tous les acteurs aux sujets des buts, des moyens, des techniques appliquées pour la préservation du patrimoine et l'impact sur la qualité de vie; ii. Établir des moyens apaisés pour coopérer avec les propriétaires d'immeubles afin que la municipalité puisse aussi avoir un mot à dire sur les usages (consensus, persuasion); iii. Organiser des réunions cycliques avec les parties prenantes pour discuter des questions importantes pour elles; iv. Mettre en place des conseils citoyens permanents; v. Développer des forums de communication et des groupes de discussion axés sur des sujets spécifiques.
4. Adaptation du patrimoine bâti	OO 3.2 Développer des processus décisionnels de co-construction et la cogestion de projets avec les communautés des villes patrimoniales afin d'exploiter les ressources mobilisables et les opportunités.	<ul style="list-style-type: none"> i. Multiplier les incitatifs vers les propriétaires pour encourager la réhabilitation et la proposition de nouveaux usages; ii. Engager tous les acteurs dès le début de l'initiative et impliquer les populations concernées dès la phase de design / le projet urbain = un moment privilégié pour organiser la rencontre entre tous les acteurs et les autorités autour du patrimoine et de l'évolution urbaine; iii. Compter sur des comités de développement social et communautaire réellement pris en compte; iv. Réinterpréter la sagesse du territoire et des communautés locales; v. Mettre (remettre) le patrimoine au cœur des cursus pédagogiques dans les écoles d'architecture et d'urbanisme;
5. Création d'une nouvelle gouvernance	OO 3.3 Adopter des procédures de planification et des pratiques publiques de gestion urbaine qui utilisent l'intelligence du territoire et répondent aux besoins des communautés en termes de modernité et d'enjeux climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> i. Repenser les documents juridiques / stratégiques / programmatiques d'urbanisme pour donner au patrimoine une place et un rôle central (nouvelle génération de plans de gestion); ii. Inventer des outils pour faciliter l'acquisition foncière et immobilière par la municipalité afin de proposer des montages publics / privés innovants; iii. Utiliser les inventaires pour identifier dans les documents d'urbanisme ce qui est à préserver et ce qui est à renouveler; iv. Légiférer localement au sujet des locations touristiques (courtes durées); v. Utiliser les projets d'infrastructure pour façonner la résilience - vivable, intelligent et honorant le patrimoine en tant qu'actif urbain dynamique; vi. Concevoir des plans "ville marchable et cyclable" permettant de planifier et mettre en œuvre les transformations nécessaires pour le bon développement de modes de déplacement décarbonés; vii. Élaborer des normes définissant les caractéristiques (et un label?) "bâtiment frugal" écologiquement compatible avec les valeurs patrimoniales (revenir à la tradition);